

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1285****5 septembre 2002****SOMMAIRE**

Adho Immo S.A., Luxembourg . . . . .	61649	Eurotrex S.A., Weiswampach . . . . .	61637
Alegria Sound S.A., Troisvierges . . . . .	61646	Ewa Life S.A., Luxembourg . . . . .	61651
Alfa Comptabilité et Consulting S.A., Bertrange . . . . .	61651	Ewa Life S.A., Luxembourg . . . . .	61651
Amarcante S.A., Luxembourg . . . . .	61663	Exim, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61642
Art Project, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61667	Ficoparts S.A., Luxembourg . . . . .	61664
Art Project, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61667	Finance Concept S.A., Luxembourg . . . . .	61664
Art Project, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61667	Fleurs du Monde, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61643
Art Project, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61667	Framus S.A., Luxembourg . . . . .	61634
Art Project, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61668	G3 Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	61657
Art Project, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61668	Genilux Participations S.A., Luxembourg . . . . .	61655
Beim Dante, S.à r.l., Rumelange . . . . .	61669	Getrans S.A., Weiswampach . . . . .	61641
Beluxoil, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61658	Gold Crest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	61663
Benzmüller Elektroservice, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	61657	Happy Beaumont S.A., Luxembourg . . . . .	61653
Berger S.A., Luxembourg . . . . .	61646	Haspolux A.G., Troisvierges . . . . .	61638
Burggraff, S.à r.l., Troisvierges . . . . .	61647	Holval S.A., Luxembourg . . . . .	61662
Café Brigil, S.à r.l., Oberpallen . . . . .	61647	Homeward Bound, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61670
Café des Artistes, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61641	I.R.L. S.A., Echternach . . . . .	61640
Café Omnibus, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	61635	Ilix Holding S.A., Luxembourg . . . . .	61656
Campria Capital Holding S.A., Strassen . . . . .	61670	Imek S.A., Wilwerdange . . . . .	61637
Carmel Design Group S.A., Diekirch . . . . .	61640	Immo Duo, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61670
Cars-Tuning-Lease S.A., Troisvierges . . . . .	61644	Immobilière du Gräfgén S.A., Wiltz . . . . .	61636
Chez Sao et Alice, S.à r.l., Diekirch . . . . .	61646	Immobilière du Square S.A., Luxembourg . . . . .	61657
Confiserie de Luxembourg, S.à r.l., Huldange-Schmiede . . . . .	61645	Ingelux S.A., Luxembourg . . . . .	61659
Costa Real Properties S.A., Luxembourg . . . . .	61659	International Agencies & Management S.A., Luxembourg . . . . .	61666
Delma & Cie, S.à r.l., Wiltz . . . . .	61640	International Agencies & Management S.A., Luxembourg . . . . .	61666
Digitec, S.à r.l., Redange-sur-Attert . . . . .	61650	International Agencies & Management S.A., Luxembourg . . . . .	61666
Discount Bank S.A., Luxembourg . . . . .	61669	International Agencies & Management S.A., Luxembourg . . . . .	61666
DiVi Safe, S.à r.l., San Elpidio a Mare, Italie . . . . .	61677	International Agencies & Management S.A., Luxembourg . . . . .	61666
DMH A.G., Drinklange . . . . .	61648	International Agencies & Management S.A., Luxembourg . . . . .	61666
Dot Com Consulting S.A., Luxembourg . . . . .	61642	International Global Investment S.A., Luxembourg . . . . .	61655
Dryden Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	61645	Investment Services and Development S.A., Luxembourg . . . . .	61655
Electricité Huss, S.à r.l., Consdorf . . . . .	61635	J&H International S.A., Diekirch . . . . .	61636
Electricité Kohnen S.A., Rédange/Attert . . . . .	61641		
Electro Motor Technologies S.A., Luxembourg . . . . .	61664		
Espace 2001 S.A., Luxembourg . . . . .	61656		
Euro-Planing & Consultants S.A., Troisvierges . . . . .	61643		
Eurotaxi Lux, S.à r.l., Ettelbruck . . . . .	61649		
Eurotransnord, S.à r.l., Wiltz . . . . .	61638		

Jaouen S.A., Luxembourg . . . . .	61661	Q4Q Consulting, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61669
Jaouen S.A., Luxembourg . . . . .	61661	R.G. Rejointoyage, S.à r.l., Ingeldorf . . . . .	61636
Jyrom S.A., Luxembourg . . . . .	61653	Ravinic, S.à r.l., Weiler (Pütscheid) . . . . .	61645
Jyrom S.A., Luxembourg . . . . .	61653	Real Investments S.A., Luxembourg . . . . .	61656
Lamisol S.A., Luxembourg . . . . .	61663	Restaurant-Auberge Lamy S.A., Troisvierges . . . . .	61642
Lemco S.A., Weiswampach . . . . .	61640	Rita's Barber Shop, S.à r.l., Troisvierges . . . . .	61635
Lux Media Print A.G., Weiswampach . . . . .	61642	S.Z.A., S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	61670
Luxme, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61671	Sahbi Finance S.A., Luxembourg . . . . .	61662
M-Décor, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	61649	Sancar Property and Trading, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61644
M.R.E., Management Resources Europe, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61650	SBG, S.à r.l., Senningerberg . . . . .	61668
Manimmo S.A., Luxembourg . . . . .	61661	Schaefer A.G., Troisvierges . . . . .	61638
Marie International S.A., Luxembourg . . . . .	61659	Schmit Nico, S.à r.l., Hoscheid-Dickt . . . . .	61635
Marusay S.A., Luxembourg . . . . .	61651	Skyland Properties S.A., Luxembourg . . . . .	61657
Mary Lou's, S.à r.l., Diekirch . . . . .	61648	Sofininvest S.A., Luxembourg . . . . .	61658
MCD, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61644	Soluxbourg S.A., Luxembourg . . . . .	61656
Mega Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61660	Sopininvest and Properties S.A., Luxembourg . . . . .	61660
Mega Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61660	Source de Tepelene S.A., Luxembourg . . . . .	61668
Merritt Equitilux S.A., Luxembourg . . . . .	61654	Start 97, S.à r.l., Doncols . . . . .	61647
Mesopolitan International Holding S.A., Luxembourg . . . . .	61647	Step Invest S.A., Luxembourg . . . . .	61655
Milovi S.A., Luxembourg . . . . .	61654	TGL S.A., Diekirch . . . . .	61644
Mulder Investment S.A., Luxembourg . . . . .	61654	Tôlerie Maintenance Chaudronnerie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61637
Neuvinimo S.A., Luxembourg . . . . .	61662	Totem, S.à r.l., Beckerich . . . . .	61650
Opticorp S.A., Luxembourg . . . . .	61658	Trading G.C. S.A., Weiswampach . . . . .	61641
P.F. Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	61665	Transports Internationaux Rinnen, S.à r.l., Weiswampach . . . . .	61643
P.F. Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	61665	Vaspis Holding S.A. . . . .	61665
Pamal, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	61670	Vaspis Holding S.A. . . . .	61665
Pro-Veritate S.A., Luxembourg . . . . .	61648	White Eagle Holding S.A., Luxembourg . . . . .	61643
Pro-Veritate S.A., Luxembourg . . . . .	61648	Ydeos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	61661
Proflex S.A., Troisvierges . . . . .	61637	Yzaur Invest S.A., Luxembourg . . . . .	61660
Prudential-Bache International Limited, Luxembourg Branch, Luxembourg . . . . .	61639	Zoller Constructions S.A., Calmus . . . . .	61636

### FRAMUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 54.125.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 juin 2002*

#### *1<sup>ère</sup> résolution*

L'Assemblée générale décide de convertir le capital souscrit de la société de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en EUR au cours fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1999, à savoir 1 euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro).

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous les pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion des comptes en euro au cours de change précité ainsi que pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

#### *2<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée générale décide également de supprimer la désignation de la valeur nominale de chacune des 1.250 actions représentatives du capital de la Société.

#### *3<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros), représenté par 1.250 actions (mille deux cent cinquante) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50516/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2002.

**SCHMIT NICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale.

R. C. Diekirch B 4.241.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cinq euros trente-deux cents (5,32 €), pour le porter à douze mille quatre cent (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(92553/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

---

**CAFE OMNIBUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 38, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 5.217.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cinq euros trente-deux cents (5,32 €), pour le porter à douze mille quatre cent (12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (124,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(92554/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

---

**RITA'S BARBER SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 14, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 2.276.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 €), pour le porter à douze mille cinq cent (12.500,-) euros, représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(92555/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

---

**ELECTRICITE HUSS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6212 Consdorf.

R. C. Diekirch B 1.617.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 14 case 2 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(92588/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

---

**IMMOBILIERE DU GRÄFGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 4.463.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 2 juillet 2002, vol. 173, fol. 69, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *IMMOBILIERE DU GRÄFGEN S.A.*

FIDUCIAIRE ARBO

Signature

(92589/772/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 juillet 2002.

---

**R.G. REJOINTOYAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 1, rue Gritt.

R. C. Diekirch B 5.041.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmenter à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter à concurrence de cent douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92556/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**J&H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Diekirch B 5.757.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé):.

(92557/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**ZOLLER CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8525 Calmus, 6, Hanzenhiel.

R. C. Diekirch B 5.731.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire  
en date du 26 juin 2002*

*Première résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité la conversion du capital social de la société de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR. Le capital social est représenté par 1.000 actions d'une valeur nominale de 30,9867 € chacune.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juin 2002, vol. 144, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Wiltzius.

(92595/823/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2002.

---

61637

**IMEK S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9980 Wilwerdange, Maison 63.  
H. R. Diekirch B 3.196.

—  
**AUSZUG**

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Aktien durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von dreizehn Euros einunddreissig Cents (EUR 13,31), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien zu je zweihundertachtundvierzig Euro (EUR 248,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(92558/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**PROFILEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4A, Z.I. in den Allern.  
R. C. Diekirch B 4.886.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (EUR 31,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(92559/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**EUROTREX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 40C.  
R. C. Diekirch B 4.132.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(92561/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**TOLERIE MAINTENANCE CHAUDRONNERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 55.027.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50297/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**SCHAEFER A.G., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-9991 Troisvierges, Maison 112.  
H. R. Diekirch B 4.444.

—  
AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Aktien durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von dreizehn Euros einunddreissig Cents (EUR 13,31), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien zu je zweihundertachtundvierzig Euro (EUR 248,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92560/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**HASPOLUX A.G., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.  
H. R. Diekirch B 4.315.

—  
AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Aktien durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von dreizehn Euros einunddreissig Cents (EUR 13,31), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien zu je zweihundertachtundvierzig Euro (EUR 248,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92562/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**EUROTRANSNORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1.- Monsieur Michael Giebels, transporteur, demeurant à B-4761 Büllingen, Wirtzfeld 114,

2.- Monsieur Claude Streicher, employé privé, demeurant à L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de EUROTRANSNORD, S.à r.l. , société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la Commune de Wiltz.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002

*Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Michael Giebels, transporteur, demeurant à B-4761 Büllingen Wirtzfeld 114, cinquante et une parts sociales .....	51
- par Monsieur Claude Streicher, employé privé, demeurant à L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés, quarante-neuf parts sociales .....	49
Total: cent parts sociales .....	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à neuf cent cinquante euros (EUR 950.-):

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 2.- Est nommé gérant technique de la société, Monsieur Michael Giebels, préqualifié.  
Est nommé gérant administratif de la société, Monsieur Claude Streicher, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.
- 4.- L'adresse du siège social est fixé à L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Giebels, C. Streicher, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 2 juillet 2002, vol. 402, fol. 11, case 4. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Wiltzius.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 2 juillet 2002.

L. Grethen.

(92593/240/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

**PRUDENTIAL-BACHE INTERNATIONAL LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 4-6, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 60.039.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mars 2002*

Il résulte de cette résolution du conseil d'administration que Monsieur Graham Andrew Elliott a été nommé avec effet immédiat administrateur de la société. Monsieur Elliot n'a aucun pouvoir d'engager la succursale luxembourgeoise.

*Pour PRUDENTIAL-BACHE INTERNATIONAL LIMITED*

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(50303/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

**CARMEL DESIGN GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.866.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de deux cents soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31), pour le porter à trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92563/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**I.R.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6463 Echternach, 44A, rue Maximilien.  
R. C. Diekirch B 3.399.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de deux cents soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31), pour le porter à trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92564/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**DELMA & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Diekirch B 3.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2002.

P. Bettingen.

(92591/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 juillet 2002.

---

**LEMCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 3.305.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de trois cent quinze euros quatre-vingt-dix-sept cents (EUR 315,97), pour le porter à trente sept mille cinq cent (EUR 37.500,-) euros, représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92572/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---



61641

**TRADING G.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 4.985.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31), pour le porter à trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92565/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**GETRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 40, route de Clervaux.  
R. C. Diekirch B 5.021.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31), pour le porter à trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92566/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**CAFE DES ARTISTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1645 Luxembourg, 22, Montée du Grund.  
R. C. Luxembourg B 75.433.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50300/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ELECTRICITE KOHNEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Rédange/Attert, 54, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.247.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire  
en date du 26 juin 2002*

*Première résolution*

Le liquidateur décide la conversion du capital social de la société de 1.250.000,- LUF en 30.986,69 EUR.

Le capital social est représenté par 1.250 actions de 24,7894 € chacune.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale extraordinaire*

Enregistré à Rédange/Attert, le 28 juin 2002, vol. 144, fol. 82, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff(signé): Wiltzius.

(92599/823/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2002.

---

**LUX MEDIA PRINT A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9990 Weiswampach, 102, auf dem Kiemel.  
H. R. Diekirch B 4.795.

—  
**AUSZUG**

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Aktien durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von zweihundertdreißig Euro einunddreißig Cents (EUR 263,31), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von einunddreißigtausendzweihundertfünftzig Euro (EUR 31.250,-) eingeteilt in tausendzweihundertfünftzig (1.250) Aktien zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(92567/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**RESTAURANT-AUBERGE LAMY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 51, rue d'Asselborn.  
R. C. Diekirch B 4.689.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31), pour le porter à trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(92568/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**EXIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 65.575.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50301/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**DOT COM CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 81.398.

—  
Le bilan établi au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

*Pour DOT COM CONSULTING S.A.*

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(50402/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**EURO-PLANING & CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.  
R. C. Luxembourg B 4.726.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de deux cent soixante-trois euros trente et un cents (EUR 263,31), pour le porter à trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92569/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**TRANSPORTS INTERNATIONAUX RINNEN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-9991 Weiswampach, 120A, route de Stavelot.  
H. R. Diekirch B 1.313.

—  
AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 27. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Anteile durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von zehn Euros fünfundsechzig Cents (EUR 10,65), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von vierundzwanzigtausendachthundert Euro (EUR 24.800,-) eingeteilt in zweihundert (200) Anteile zu je hundervierundzwanzig euro (EUR 124,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 18, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92571/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**FLEURS DU MONDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 24, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 65.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50298/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**WHITE EAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 65.807.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux Comptes, en remplacement de FIDEI REVISION Société à Responsabilité Limitée démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50374/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

61644

**TGL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.108.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de trente et un euros quatre-vingt-quatorze cents (EUR 31,94), pour le porter à soixante-quatorze mille quatre cent (EUR 74.400,-) euros, représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit (EUR 248,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92573/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**CARS-TUNING-LEASE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 60A, Grand-rue.  
R. C. Diekirch B 4.806.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de soixante-trois euros quatre-vingt-neuf (EUR 63,89), pour le porter à cent quarante-huit mille huit cent (EUR 148.800,-) euros, représenté par huit cents (600) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit (EUR 248,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 18, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92574/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**SANCAR PROPERTY AND TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 49.152.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50299/761/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MCD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 62.893.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et la valeur nominale des actions a été supprimée.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50309/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

61645

**RAVINIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9466 Weiler (Pütscheid), 7A, rue Principale.  
R. C. Diekirch B 4.518.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de treize euros quarante-deux cents (EUR 13,42), pour le porter à trente et un mille deux cent quarante-huit (EUR 31.248,-) euros, représenté par deux cent cinquante-deux (252) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92575/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**CONFISERIE DE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange-Schmiede, 61, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 4.775.

—  
*Assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 14 juin 2002*

Monsieur Jean-Guy Degey, représentant l'intégralité du capital social de la société mentionnée ci-dessus, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire pour prendre la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associé unique décide la conversion du capital social de la société de 500.000,- LUF en 12.394,68 €.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide l'augmentation du capital social d'un montant de 105,32 € par incorporation de bénéfices reportés pour porter le capital social de la société au montant de 12.500,- €, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- €.

Fait et passé à Huldange-Schmiede sous seing privé en date du 14 juin 2002.

J.-G. Degey

Associé-gérant

Enregistré à Rédange/Attert, le 28 juin 2002, vol. 144, fol. 82, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Wiltzius.

(92594/823/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2002.

---

**DRYDEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 59.972.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 24 juin 2002 que:

\* L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

\* En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

\* Sont réélus aux postes d'administrateurs:

Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Est réélue aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50314/677/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

61646

**ALEGRIA SOUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.  
R. C. Diekirch B 5.195.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de trois cent soixante-huit euros soixante-trois cents (EUR 368,63), pour le porter à quarante-trois mille sept cents cinquante (EUR 43.750,-) euros, représenté par mille sept cents cinquante (1.750) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92576/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**CHEZ SAO ET ALICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 2, Esplanade.  
R. C. Diekirch B 4.255.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32), pour le porter à douze mille quatre cent (EUR 12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92577/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**BERGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 27.776.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 juin 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.
- Le capital social de la société a été converti en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et la valeur nominale des actions a été supprimée.
- En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent soixante et onze mille huit cent quarante Euros et vingt-huit Cents (EUR 371.840,28) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale.»

- Sont réélus aux postes d'administrateurs:

- . Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
  - . Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
  - . Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.
- L'assemblée confirme le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

- . MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2008.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50335/677/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

61647

**CAFE BRIGIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, route d'Asselborn.

R. C. Diekirch B 5.262.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32), pour le porter à douze mille quatre cent (EUR 12.400,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92578/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**START 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 9, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 4.823.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter à douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92579/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**BURGGRAFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.

R. C. Diekirch B 4.931.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter à douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92580/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**MESOPOLITAN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 77.383.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50340/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**DMH A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-9952 Drinklange, Maison 1E.  
H. R. Diekirch B 2.508.

—  
AUSZUG

Vom Sitzungsprotokoll der Aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 27. Juni 2002 ergibt sich folgendes:

Die Versammlung bestätigt die Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro und erhöht den Nominalwert der Aktien durch Aufstockung des Gesellschaftskapitals für den Betrag von dreizehn Euros einunddreissig Cents (EUR 13,31), um dasselbe anzuheben auf den Betrag von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Aktien zu je zweihundertachtundvierzig Euro (EUR 248,-).

Zum Zweck der Veröffentlichung im Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg erteilt.

COFINOR S.A.  
Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92581/798/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**MARY LOU'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9255 Diekirch, 7, place de la Libération.  
R. C. Diekirch B 2.585.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter à douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.  
Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92582/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**PRO-VERITATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 71.021.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2002 que la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDEI REVISION, démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Signature.

(50379/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**PRO-VERITATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 71.021.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 36, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

Signature.

(50378/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---



**EUROTAXI LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 80, rue de Bastogne.

R. C. Diekirch B 5.120.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter à douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92583/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**M-DECOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Diekirch B 3.248.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que:

L'Assemblée décide de confirmer la conversion du capital en euros, avec augmentation à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (EUR 105,32), pour le porter à douze mille cinq cent (EUR 12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 28 juin 2002, vol. 271, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(92584/798/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 4 juillet 2002.

---

**ADHO IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 84.086.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. Dorénavant, la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro.

2. Le capital social exprimé en LUF, actuellement de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille LUF) sera dorénavant fixé en EUR au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, soit à EUR 30.986,69.

3. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital social est fixé à EUR 31.000,- composé de 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 13,31 sera comptabilisée comme réserve non distribuable.

4. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50392/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**DIGITEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8509 Rédange-sur-Attert, 8, rue d'Ell.  
R. C. Diekirch B 4.175.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire  
sous seing privé du 12 juin 2002*

*Première résolution*

Les associés décident à l'unanimité la conversion du capital social de la société de 500.000,- LUF en 12.394,68 EUR.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de manière unanime l'augmentation de capital social d'un montant de 105,32 EUR par incorporation de bénéfices reportés pour porter le capital social de la société au montant de 12.500,- EUR, représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- EUR chacune.

Pour extrait conforme

M. Schuster / R. Hartmann

Enregistré à Rédange/Attert, le 28 juin 2002, vol. 144, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Wiltzius.

(92596/823/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2002.

---

**TOTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.  
R. C. Diekirch B 5.163.

—  
*Assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 14 juin 2002*

Monsieur Patrick Collet, représentant l'intégralité du capital social de la société mentionnée ci-dessus, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire pour prendre la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associé décide la conversion du capital social de la société de 500.000,- LUF en 12.394,68 €. Le capital social est représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de 24,7894 € chacune.

Fait et passé à Beckerich sous seing privé en date du 14 juin 2002.

P. Collet

Associé-gérant

Enregistré à Rédange/Attert, le 28 juin 2002, vol. 144, fol. 81, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): Wiltzius.

(92597/823/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 juillet 2002.

---

**M.R.E., MANAGEMENT RESOURCES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 64, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 61.543.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2002*

1. La conversion de la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois en Euro est acceptée.

2. Il est décidé d'augmenter le capital social de EUR 405,32 (quatre cent cinq virgule trente-deux Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros) à EUR 12.800,- (douze mille huit cents Euros) par incorporation de résultats reportés.

3. Il est décidé de modifier le nombre et la valeur unitaire de parts sociales représentatives du capital social de EUR 12.800,- (douze mille huit cents Euros), après augmentation ci-avant réalisée, en 128 (cent vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros).

4. L'adaptation de l'article 6 (alinéa 1) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée: «Le capital social est fixé à EUR 12.800,- (douze mille huit cents Euros) représentés par 128 (cent vingt-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.»

Luxembourg, le 24 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

D. Vanden Eynde

Associé-Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, vol. 570, fol. 32, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50381/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ALFA COMPTABILITE ET CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 87, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 69.486.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du 20 juin 2002 du Conseil d'Administration*

1. Les administrateurs ont décidé à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Marc Maisch, avec adresse professionnelle au 11, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, qui sera chargé de la gestion journalière de la société et qui pourra engager la société par sa seule signature.

2. Le Conseil d'Administration arrête que la société sera valablement engagée comme suit:

- par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'un doit être obligatoirement l'administrateur-délégué ou
- la seule signature de l'administrateur-délégué pour les actes relevant de la gestion journalière.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2002, vol. 569, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50294/576/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MARUSAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.849.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 14 juin 2002 que:

\* L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

\* En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

\* L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50315/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**EWA LIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 49.565.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 24, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

EWA LIFE S.A.

Signature

(50304/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**EWA LIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 49.565.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 11 mars 2002*

*Administrateurs représentant les actionnaires:*

Monsieur Gilles-Emmanuel Bernard, Président du Conseil d'Administration (sortant)

Monsieur Jean-Pascal Vialaron, Président du Conseil d'Administration (entrant)

Monsieur Jean-François Debrosis, Administrateur

Madame Laurie Maillard, Administrateur

*Membres représentant la Direction:*

Monsieur Luc Métivier, Directeur Général

*Invité:*

Monsieur Patrick Miquel, Directeur de l'Organisation et de l'Informatique

Au nouveau siège social de la société EWA LIFE S.A., 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, ce 11 mars 2002 s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires de la société sous la présidence de Gilles-Emmanuel Bernard.

Le secrétariat a été confié à Luc Métivier.

La liste de présence constate que les actionnaires, propriétaires des actions actuellement émises sont présents ou représentés.

Comme il ne s'agit pas de modifications aux statuts, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés.

Chaque actionnaire nominatif a pris connaissance de l'ordre du jour porté dans la convocation que le président du conseil leur a transmis en date du 25 février et dont le contenu est fidèlement reporté ci-dessous:

I. Election d'un nouveau Président (et évolution au sein de la Direction Générale)

II. Présentation des comptes pour 2001

1. l'assurance vie au Luxembourg en 2001

2. EWA LIFE et son marché

3. EWA LIFE: résultats

a. Revue d'activité

- Comptes de pertes et profits

- Primes

- Rachats

- Actifs sous gestion

- Charges

- Résultats d'investissements

- Autres revenus et dépenses

b. Evénements clés

c. Conclusions et perspectives pour 2002

III. Affectation du résultat 2001

1. Dividendes

2. Affectation de la Réserve Légale

3. Affectation à la Réserve d'impôt sur la fortune

4. Evolution des besoins de la marge de solvabilité par rapport aux fonds propres

IV. Jetons de présence

V. Divers

*Première résolution*

Le Président présente sa démission du Conseil d'Administration et introduit la candidature de Jean-Pascal Vialaron aux fonctions de Président du Conseil d'Administration. La candidature de Jean-Pascal Vialaron est votée à l'unanimité des membres présents.

Le Président annonce enfin le départ du Directeur Général, Monsieur Luc Métivier, à compter du 15 avril prochain, en direction d'une autre filiale du Groupe AGF/ALLIANZ, et dont les membres présents prennent acte. Le nouveau Président du Conseil d'administration propose consécutivement au départ du Directeur Général d'assumer, en qualité d'Administrateur délégué, les fonctions de Directeur Général et ce à titre transitoire. La proposition du Président est votée à l'unanimité des membres présents.

*Deuxième résolution*

Les membres représentant les actionnaires approuvent à l'unanimité, le renouvellement des mandats des Administrateurs jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale.

*Troisième résolution*

Après avoir entendu lecture du projet de rapport de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2001, l'Assemblée Générale en approuve les termes à l'unanimité.

*Quatrième résolution*

Après avoir entendu lecture du projet de rapport du Réviseur d'Entreprise indépendant, pour l'exercice 2001, l'Assemblée Générale en approuve les termes à l'unanimité.

*Cinquième résolution*

Après avoir examiné les comptes de l'exercice 2001, l'Assemblée Générale déclare les approuver à l'unanimité, ainsi que:

a- l'affectation de EUR 9.025,49 à la réserve légale

b- l'affectation de EUR 90.056,75 à la réserve d'impôt spéciale

c- la distribution de EUR 81.427,68 au titre des dividendes, intégralement versés aux actionnaires.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale remercie le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Gilles-Emmanuel Bernard et le Directeur Général, Monsieur Luc Métivier, pour la qualité de leur gestion et leur en donne quitus.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition du Président de ne plus attribuer de jetons de présence à compter de l'exercice 2002.

*Huitième résolution*

Par souci d'homogénéité au sein des filiales du groupe ALLIANZ, le mandat d'auditeur externe précédemment confié à ERNST & YOUNG est transféré à KPMG pour une durée d'un an.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est levée à 18.45 heures.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50305/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**HAPPY BEAUMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 64.055.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 10 juin 2002 que:

1. Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social:

- Du 10, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg

- Au 55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

2. Le conseil, conformément à l'article 10 des statuts, a rappelé le mode de signature des administrateurs pour engager valablement la société:

- L'administrateur-délégué, Monsieur Eliezer Marcel Uzan, peut signer seul

- Les autres administrateurs doivent signer conjointement.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50308/677/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**JYROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.166.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 mars 2002 que:

1. Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2002

du 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg

au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50306/677/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**JYROM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.166.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 4 décembre 2001 que:

1. Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 de sorte que le capital social est fixé à EUR 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

2. L'assemblée décide de modifier l'article 5 al. 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf centimes (30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. Sont réélus aux postes d'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane

- Madame Michèle Boumendil-Uzan

- Mademoiselle Marie-Laure Aflalo

L'assemblée confirme le mandat d'administrateur-délégué de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo.

Est réélue au poste de commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., sise à Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50307/677/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MULDER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.099.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs Luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50310/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MERRITT EQUITILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.976.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. Le capital social de la société a été converti avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et la valeur nominale des actions a été supprimée.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50311/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MILOVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 53.013.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Luc Delbrassinne.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50316/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INVESTMENT SERVICES AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.435.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:  
1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.  
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50312/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.323.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:  
1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.  
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50313/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**STEP INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.593.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 7 juin 2002 que:  
1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.  
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Mme Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50317/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**GENILUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 72.898.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50341/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**REAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 65.936.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50318/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**SOLUXBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.861.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50319/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ESPACE 2001 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.724.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs Belges (BEF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50321/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ILIX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 77.954.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 47, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50342/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---



**IMMOBILIERE DU SQUARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.996.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:  
1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50322/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**SKYLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 50.003.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:  
1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social en Francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50323/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**G3 IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 58.660.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 mai 2002 que:  
1. Suite à la conversion de la monnaie d'expression du capital social en euros, l'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

2. En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 5 al. 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50324/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**BENZMÜLLER ELEKTROSERVICE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.  
H. R. Luxemburg B 69.462.

Hiermit kündigt Herr Walter Scheer seinen Arbeitsvertrag vom 15. April 2000 fristgerecht zum 1. Oktober 2001.  
Serrig, den 22. August 2001.

W. Scheer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50360/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**SOFININVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.190.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 juillet 2001 que:  
\* Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et augmenté pour le porter au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-)  
\* En conséquence l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:  
«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Pour extrait sincère et conforme.  
Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50325/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**OPTICORP S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.999.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 4 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et d'augmenter le capital sans émission d'actions nouvelles pour le porter au montant de EUR 31.000,- par incorporation des résultats reportés.

2. En conséquence, l'article 5 al.1. des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

3. L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Tamas Rakosi.

Pour extrait sincère et conforme.  
Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50326/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**BELUXOIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 42.885.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 juin 2002 que:

1. Dorénavant, la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro.

2. Le capital social exprimé en LUF, actuellement de LUF 500.000,- (cinq cent mille LUF) est converti en EUR à 12.394,68, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

3. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 12.400,- composé de 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 5,32 sera comptabilisée comme réserve non distribuable.

4. L'article 4 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124,- (cent vingt-quatre) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50390/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**COSTA REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.918.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et d'augmenter le capital sans émission d'actions nouvelles, pour le porter à EUR 31.000,- par incorporation des résultats reportés.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50327/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INGELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 41.752.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 13 mai 2002 que:

- Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et augmenté pour le porter à EUR 32.000,-.

- En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à 32.000,- (trente-deux mille) Euros divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 32,- (trente-deux) Euros par action.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50328/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MARIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue de Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 55.603.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 5 juin 2002 que:

1. Dorénavant, la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro.

2. Le capital social exprimé en LUF, actuellement de LUF 500.000,- (cinq cent mille LUF) est converti en EUR 12.394,68, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

3. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 12.500,- composé de 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 105,32 sera comptabilisée comme réserve non distribuable.

4. L'article 6 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50391/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.559.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents (EUR 37.184,03) représenté par mille deux cents (1.200) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50329/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**YZAUR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 67.518.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 21 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

3. L'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Mme Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50330/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 84.407.

—  
Le bilan établi au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour MEGA SERVICES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(50400/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 84.407.

—  
Le bilan établi au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour MEGA SERVICES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(50403/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**MANIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.512.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. Le capital social de la société a été converti en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et la valeur nominale des actions a été supprimée.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents (EUR 49.578,70) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50331/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**YDEOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 52.919.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.

2. En conséquence, l'article 5 al.1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50332/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**JAOUEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 84.201.

—  
Le bilan établi au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour JAOUEN S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(50401/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**JAOUEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 84.201.

—  
Le bilan établi au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour JAOUEN S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(50404/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**SAHBI FINANCE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.358.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).
2. L'assemblée a décidé d'augmenter le capital sans émission d'actions nouvelles, pour le porter au montant de EUR 372.000,- par incorporation des résultats reportés.
3. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante.

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-) représenté par douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50333/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**NEUVIMMO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.538.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. L'assemblée a décidé de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de Francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) et de supprimer la valeur nominale des actions.
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents (EUR 61.973,38) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50334/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**HOLVAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1946 Luxembourg, 11, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 83.524.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 7 juin 2002 que:

1. Dorénavant, la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro.
2. Le capital social exprimé en LUF, actuellement de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille LUF) sera dorénavant fixé en EUR au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, soit à EUR 30.986,69.
3. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital social est fixé à EUR 31.000,- composé de 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 13,31 sera comptabilisée comme réserve non distribuée.

4. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2002.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50393/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

61663

**AMARCANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.738.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 21 novembre 2001 que:

- L'assemblée a décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social de la société en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et de supprimer la valeur nominale des actions.
- En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent soixante-treize mille cinq cent vingt-cinq Euros et quarante-six cents (EUR 173.525,46) représenté par sept mille (7.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50336/677/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**LAMISOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 54.080.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. Le capital social de la société a été converti en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et la valeur nominale des actions a été supprimée.
2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent six mille sept cent soixante-quinze euros et douze cents (EUR 306.775,12) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50337/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**GOLD CREST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.079.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire  
tenue de manière extraordinaire le 4 février 2002*

*Résolution:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

*Conseil d'administration*

Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Monsieur Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Madame Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes*

INTERAUDIT, S.à r.l., 119 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50421/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**FINANCE CONCEPT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R. C. Luxembourg B 44.158.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 30 mai 2002 que:

1. Le capital social de la société a été converti en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et la valeur nominale des actions a été supprimée.

2. En conséquence, l'article 5 al. 1 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt Euros et quatorze Cents (EUR 185.920,14) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2002, vol. 569, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50338/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**FICOPARTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.613.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 29 mai 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré

du 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg

au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

- Le capital social de la société a été converti en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et la valeur nominale des actions a été supprimée.

- En conséquence l'article 5 des statuts a été modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-douze Euros et trente-sept Cents (EUR 483.392,37) représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50339/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ELECTRO MOTOR TECHNOLOGIES, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 87.047.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 31 mai 2002*

*Première résolution*

Le conseil, après lecture des lettres de démission de Messieurs Simone Strocchi et Massimo Longoni de leurs fonctions d'administrateurs, décide d'accepter ces démissions. Le conseil les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Le conseil nomme comme nouveaux administrateurs, avec effet à partir du 31 mai 2002, Madame Irène Acciani et Monsieur Patrick Ehrhardt, demeurant à Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que celui de leurs prédécesseurs.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Agent domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50427/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---



**VASPIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.906.

Le siège social de la société 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

*L'agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50343/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**VASPIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 60.906.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
qui s'est tenue extraordinairement le 17 juin 2002*

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VASPIS HOLDING S.A. («la société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de M. Tim van Dijk, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur;
- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands en tant qu'Administrateur;
- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué;
- donner décharge aux Administrateurs;
- nommer trois nouveaux Administrateurs;
- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes;
- donner décharge au Commissaire aux Comptes;
- nommer un nouveau Commissaire aux Comptes;
- transférer le siège social de la société;
- divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

*Agent Domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50344/710/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**P.F. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.440.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Signature.

(50371/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**P.F. INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 64.440.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

Signature.

(50372/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INTERNATIONAL AGENCIES & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 35.510.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50358/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INTERNATIONAL AGENCIES & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 35.510.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50357/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INTERNATIONAL AGENCIES & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 35.510.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50356/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INTERNATIONAL AGENCIES & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 35.510.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50355/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INTERNATIONAL AGENCIES & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 35.510.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50354/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**INTERNATIONAL AGENCIES & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 35.510.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 26, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50353/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.555.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(50348/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.555.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique  
qui s'est tenue extraordinairement le 10 juin 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de ART PROJECT, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2000.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Le report à nouveau de la perte: EUR 17.344,73.

- d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50349/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.555.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique  
qui s'est tenue le 10 juin 2002*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique de ART PROJECT, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société

Luxembourg, le 10 juin 2002.

Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50350/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 72.555.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(50345/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.555.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique  
qui s'est tenue extraordinairement le 10 juin 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de ART PROJECT, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2001.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

Le report à nouveau de la perte: EUR 23.124,01.

- d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

*Agent domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50346/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**ART PROJECT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.555.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique  
qui s'est tenue le 10 juin 2002*

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique de ART PROJECT, S.à r.l., («la société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société

Luxembourg, le 10 juin 2002.

*Agent Domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2002, vol. 570, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50347/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**SBG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 13A, rue du Golf.

—  
**DEMISSION**

Madame Dany Grun-Engel démissionne avec effet au 30 juin 2002 et pour des raisons de convenance personnelle, de ses fonctions de gérante technique de la société à responsabilité limitée SBG, S.à r.l.

D. Grun-Engel.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, vol. 570, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50361/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**SOURCE DE TEPELENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.362.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Le Domiciliataire

Signatures

(50369/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**DISCOUNT BANK S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.471.

—  
EXTRAIT

*Composition du Comité de Direction*

Le Comité de Direction est composé comme suit:

- M. Elo Rozencwajg, en qualité de membre dirigeant et de Président du Comité.
- M. André Labranche, en qualité de membre dirigeant.
- M. Eric Stilmant, en qualité de membre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

DISCOUNT BANK S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50351/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**Q4Q CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 78.480.

—  
*Assemblée Générale des Associés tenue en date du 19 décembre 2001*

L'an deux mille un,

le mercredi 19 décembre 2001 à 10.00 heures,

S'est réunie l'Assemblée Générale des associés de la société à responsabilité limitée dénommée Q4Q CONSULTING, S.à r.l., société constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, Notaire de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 2000, ayant son siège social à L-2444 Luxembourg, rue des Romains, 14, société immatriculée B 78.480.

L'Assemblée se compose d'un seul et unique associé, à savoir:

Monsieur Reginald Vanhuynegem, Directeur financier, demeurant à B-2800 Maline, Auwegemvaart, 112.

L'associé représentant l'intégralité du capital social, propose l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social de la société
- Pouvoirs à donner

*Exposé préalable*

L'associé décide de transférer le siège social de la société Q4Q CONSULTING, S.à r.l., à compter du 19 décembre 2001.

*Première résolution*

Le siège social de la société Q4Q CONSULTING, S.à r.l., sera transféré, à compter du 19 décembre 2001, du 14, rue des Romains, L-2444 Luxembourg, au 52, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'associé délègue tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, l'associé déclare la séance levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

R. Vanhuynegem.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50359/720/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**BEIM DANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 61, rue des Martyrs.  
R. C. Luxembourg B 25.092.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50362/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**HOMEWARD BOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 50.556.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50363/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**IMMO DUO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 64.916.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50364/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**S.Z.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.  
R. C. Luxembourg B 68.656.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

(50365/720/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**PAMAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.615.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 31 mai 2002 que:

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de M. Rémy Meneguz, et M. Giovanni Vittore, Gérants, et leur accorde décharge pleine et entière.

L'Assemblée appelle aux fonctions de Gérants:

- M. Marco Cameroni, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, Gérant
- M. Carlo Iantaffi, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, Gérant
- M. Federico Marro, Employé privé, demeurant à L-Luxembourg, Gérant.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Le Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 44, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(50366/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**CAMPRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 11.447.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, vol. 570, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(50384/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2002.

---

**LUXME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

—  
STATUTES

In the year two thousand and two, on the seventeenth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear:

1.- PROSPERITA B.V., a private limited liability company formed under the law of the Netherlands, having its registered office at Martinus Nijhofflaan 2, 2624 ES Delft, the Netherlands, hereinafter «Prosperita»;

2.- OROGENTA B.V., a private limited liability company formed under the law of the Netherlands, having its registered office at Martinus Nijhofflaan 2, 2624 ES Delft, the Netherlands, hereinafter «Orogenta».

Both of them are here represented by Ms. Gaëlle Niddam, lawyer, residing at 398, route d'Esch, Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties, acting in their hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» which they declared to organise among themselves.

**Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company («the Company»), governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws («the Law»), especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company's name is LUXME, S.à.r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign Companies or enterprises; to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the laid holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929 on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the Base of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 30,000.- (thirty thousand Euros), represented by 1,200 (one thousand and two hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right to each shareholder.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on commercial companies shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to acquire its own shares whether in the framework of a redemption of the shares or of a contribution of all assets and liabilities by the shareholders.

Such acquisition may not necessarily be proposed to all shareholders but shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

In the case of redemption of the shares, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such acquired shares shall be cancelled by reduction of the share capital as soon as possible,

### Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 14.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

### General meetings of shareholders

**Art. 15.** Decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

The shareholders are vested with all the powers provided by the Law.

In addition, all resolutions related to any transfers of assets of the Company, including the share holdings held by the Company in other companies, shall only be taken by decisions of the shareholders according to the ordinary conditions of majority and quorum set forth in the Article sixteen below.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.



Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and take part to the vote, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

#### **Financial Year - Balance sheet**

**Art. 17.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 18.** Each year, as of December 31<sup>st</sup>, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

#### **Dividend - Reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to a distributable reserve account.

#### **Winding up - Liquidation**

**Art. 21.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 22.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro rata of their participation in the share capital of the Company.

#### **Applicable Law**

**Art. 23.** The laws here above mentioned in article 1, as well as all subsequent modifications, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

1.- 1,130 (one thousand one hundred and thirty) shares have been subscribed by «Prosperita» named above and fully paid up in cash for an amount of twenty eight thousand two hundred and fifty Euros . . .	28,250.- EUR
2.- 70 (seventy) shares have been subscribed by «Orogenta» named above and fully paid up in cash for an amount of one thousand seven hundred and fifty Euros . . . . .	1,750.- EUR
Total: 1,200 (one thousand two hundred) shares for a total amount of thirty thousand Euros. . . . .	30,000.- EUR

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of EUR 30,000.- (thirty thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros.

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

Mr. Ekkehart Kessel, manager, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, the work of which shall be subject to remuneration.

In accordance with article twelve of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

3) Transitorily, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2002.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le dix-sept juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1.- PROSPERITA B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Martinues Nijhofflaan 2, 2624 ES Delft, Pays-Bas, ci-après «Prosperita»;

2.- OROGENTA B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Martinues Nijhofflaan 2, 2624 ES Delft, Pays-Bas, ci-après «Orogenta».

Toutes deux ici représentées par M<sup>e</sup> Gaëlle Niddam, juriste, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

en vertu de procurations sous seing privé leur délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée («la Société») qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur («la Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera LUXME, S.à r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant, de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la natio-

nalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 30.000,- (trente mille Euros), représenté par 1.200 (mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société pourra procéder à l'acquisition de ses propres parts sociales que ce soit dans le cadre d'un rachat de ses propres parts sociales ou bien dans le cadre d'un transfert universel de patrimoine provenant d'un ou de plusieurs associés.

Une telle acquisition pourra ne pas être proposée à tous les associés mais elle ne pourra être décidée que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

En cas de rachat de ses propres parts sociales par la Société, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, ledit rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales propres acquises par la Société devront être annulées par réduction du capital social et ce, dans les meilleurs délais possible.

### Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant, et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

### Assemblée Générale des Associés

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Les associés sont investis des pouvoirs qui leur sont conférés par la Loi.

Au surplus, toute décision de cession d'actifs appartenant à la Société, incluant les participations détenues par la Société dans d'autres sociétés, devra être prise par une résolution des associés réunis dans les conditions ordinaires de majorité et de quorum telles que décrites à l'Article seize ci-dessous.

**Art. 16.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et prennent part au vote, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être rédigés par écrit.

### Exercice social - Comptes Annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve disponible.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique, doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la société.

### Loi applicable

**Art. 23.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- 1.130 (mille cent trente) parts sociales ont été souscrites par «Prosperita», prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire d'un montant de vingt huit mille deux cent cinquante Euros. . . . .	28.250,- EUR
2.- 70 (soixante-dix) parts sociales ont été souscrites par «Orogenta», prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire d'un montant de mille sept cent cinquante Euros. . . . .	1.750,- EUR
Total: 1 200 (mille deux cents) parts sociales équivalent à un montant total de trente mille Euros. . . . .	30.000,- EUR

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 30.000,- (trente mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

M. Ekkehart Kessel, gérant, demeurant à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch et dont le travail sera sujet à rémunération.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

3) A titre transitoire, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2002.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Niddam, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 13CS, fol. 12, case 7. – Reçu 300 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2002.

J. Elvinger.

(50645/211/399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2002.

**DiVi SAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: San'Elpidio a Mare, Italie, 116, Strada Sette Camini.

In the year two thousand two, on the thirty-first of May.

Before Us, Notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange.

Appeared:

1) Mr Andrea Della Valle, entrepreneur, residing at via Fratte 4396, Sant'Elpidio a Mare (Italy)

2) Mr Diego Della Valle, entrepreneur, residing at Strada Santa Croce n. 24, Sant'Elpidio a Mare (Italy)

3) Mrs. Maria Micucci, housewife, residing at via Fratte 4396, Sant'Elpidio a Mare (Italy)

4) Mr Dorino Della Valle, entrepreneur, residing at via Fratte 4396, Sant'Elpidio a Mare (Italy)

All here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J-F Kennedy,

by virtue of four proxies given on May 24, 2002,

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. being itself here represented by:

- Mrs. Marjolijne Droogleever-Fortuyn, private employee, residing in Contern, and

- Mr Patrick van Denzen, private employee, residing in Howald,

acting in their capacities as Proxyholders A,

which, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

1) That they are the sole actual shareholders of DiVi SAFE, S.à r.l. a limited liability corporation, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 293, on April 23, 2001.

2) All this having been declared, the shareholders, represented as stated hereabove, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the nationality of the company, and to transfer the statutory seat and the effective place of management of the company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Italy in conformity with article 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, on the basis of the interim accounts as per May 31, 2002.

The said interim accounts, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

*Second resolution*

In consequence of the preceding resolution, the general meeting decides that the company will adopt the nationality of Italy and will continue to operate under the name of Di.Vi. FINANZIARIA S.a.p.A. DI DIEGO DELLA VALLE & C.; the changement of nationality and the transfer of the seat leading neither to the dissolution nor to the incorporation of a new company, neither from a legal point of view nor from an Italian tax point of view, all of this under the suspensory condition of the enrolment of the Company in the register of companies in Ascoli Piceno, Italy.

*Third resolution*

The general meeting decides to fix the address of the statutory seat at San'Elpidio a Mare, Strada Sette Camini n. 116, Italy.

*Fourth resolution*

The general meeting decides that the articles of association will be restated according to the Law of Italy, and according to the here attached document denominated «Articles of Association».

*Fifth resolution*

The general meeting decides to accept the resignation of MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J-F Kennedy, as manager B of the Company, and MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J-F Kennedy, as manager B of the Company, and to give them discharge for the exercise of their mandate till today.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to appoint Mr Diego Della Valle as sole director of Di.Vi. FINANZIARIA, S.a.p.a DI DIEGO DELLA VALLE & C. and the following Board of the Statutory Auditors («Collegio Sindacale»):

a) Mr Mario Cognigni, born at Civitanova Marche, on August 8, 1958, domiciled at Civitanova Marche, via Carlo Alberto Dalla Chiesa no. 5, Italian tax code CGN MRA 58M08 C770G, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree dated April 12, 1995, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 31bis of April 21, 1995, President;

b) Mr Franco Pozzi, born at Milan, on May 28, 1968, domiciled at Gallarate (VA), via della Pace no. 1, Italian tax code PZZ FNC 68E28 F205Y, chartered accountant ex Decree of the General Director for the civil businesses and independent occupations dated October 15, 1999, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 87 of November 2, 1999, statutory auditor («sindaco effettivo»);

c) Mr Torquato Sagripanti, born at Civitanova Marche, on May 2, 1953, domiciled at Civitanova Marche, via Leopardi no. 26, Italian tax code SGR TQT 53E02 C770X, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree dated April 12, 1995, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 31bis of April 21, 1995, statutory auditor («sindaco effettivo»);

d) Mr Massimo Foschi, born at Milan, on September 24, 1969, domiciled at Arese (MI), via dello Sport 2/A, Italian tax code FSC MSM 69P24 F205D, chartered accountant ex Decree of the General Director for the civil businesses and independent occupations dated October 15, 1999, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 87 of November 2, 1999, alternate auditor («sindaco supplente»);

e) Mr Gilfredo Gaetani, born at Civitanova Marche, on September 22, 1957, domiciled at Civitanova Marche, via 30 giugno no. 39, Italian tax code GTN GFR 57P22 C770R, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree dated April 12, 1995, published in the Official Gazette, Forth Special series, no. 31bis of April 21, 1995, alternate auditor («sindaco supplente»).

The Board of the Statutory Auditors is appointed till the approval of the annual accounts as at December 31, 2004.

*Seventh resolution*

The general meeting decides to confirm that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Italian Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Luxembourg nationality.

*Eighth resolution*

The general meeting decides to appoint Mr Heico Reinoud, economic counsel, residing in Luxembourg, to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any act and formalities in connection with the company moving its statutory seat from Luxembourg to Italy, notably the striking out of the Trade Register.

*Ninth resolution*

The general meeting decides to appoint Mr Emilio Macellari, economic counsel, residing at Contrada San Savino n. 39, Civitanova Marche, Italy, born on March 11, 1958 with power to act individually, to perform in Italy any act and formalities in connection with the company moving its statutory seat from Luxembourg to Italy.

There being no further business, the meeting is terminated.

## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand and five hundred Euro (2,500- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le trente et un mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) Monsieur Andrea Della Valle, entrepreneur, demeurant à via Fratte 4396, Sant'Elpidio a Mare (Italie)

2) Monsieur Diego Della Valle, entrepreneur, demeurant à via Fratte 4396, Sant'Elpidio a Mare (Italie)

3) Madame Maria Micucci, femme au foyer, demeurant à via Fratte 4396, Sant'Elpidio a Mare (Italie)

4) Monsieur Dorino Della Valle, entrepreneur, demeurant à via Fratte 4396, Sant'Elpidio a Mare (Italie)

Tous ici représentés par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

en vertu de quatre procurations datées du 24 mai 2002.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A étant elle-même représentée par:

- Madame Marjolijne Drooglever-Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern, et

- Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant à Howald, agissant en leurs qualités de «Proxyholders A».

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1) Qu'ils sont les seuls associés actuels de DiVi SAFE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné en date du 10 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 23 avril 2001.

2) Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme dit-est, ont immédiatement tenu une assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la nationalité de la société et de transférer le siège social et le principal siège de direction de la société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le tout sur base des comptes intérimaires arrêtés à la date du 31 mai 2002. Lesdits comptes intérimaires, après avoir été signés ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide que la société adoptera la nationalité italienne et continuera à opérer sous la dénomination Di.Vi. FINANZIARIA, S.p.A. DI DIEGO DELLA VALLE & C.; le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant ni d'un point de vue fiscal italien ni d'un point de vue légal lieu à la dissolution de la société ni à la constitution d'une société nouvelle, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés à Ascoli Piceno, Italie.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer le nouveau siège social à Sant'Elpidio a Mare, Strada Sette Camini, 116, Italie.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que les statuts seront refondus selon le droit italien, et auront la teneur telle que reprise dans le texte ci-annexé dénommé «Articles of Association».

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J-F Kennedy, en qualité de Gérant B de la société, et MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J-F Kennedy, en qualité de Gérant B de la société, et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat, jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que seul administrateur de la société Di.Vi. FINANZIARIA, S.p.a DI DIEGO DELLA VALLE & C., Monsieur Diego Della Valle prénommé, et les personnes suivantes en qualité de commissaires aux comptes formant un bureau des commissaires aux comptes («Collegio Sindacale»):

a) Monsieur Mario Cognigni, né à Civitanova Marche le 8 août 1958, demeurant Civitanova Marche, via Carlo Alberto Dalla Chiesa no. 5, Italian tax code CGN MRA 58M08 C770G, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree, daté du 12 avril 1995, publié dans «Official Gazette», 4<sup>ème</sup> série spéciale, no. 31bis du 21 avril 1995, President;

b) Monsieur Franco Pozzi, né à Milan, le 28 mai 1968, demeurant à Gallarate (VA), via della Pace no. 1, Italian tax code PZZ FNC 68E28 F205Y, chartered accountant ex Decree of the General Director for the civil businesses and independent occupations daté du 15 octobre 1999, publié dans «Official Gazette», 4<sup>ème</sup> série spéciale, no. 87 du 2 novembre 1999, statutory auditor («sindaco effettivo»);

c) Monsieur Torquato Sagripanti, né à Civitanova Marche, le 2 mai 1953, demeurant à Civitanova Marche, via Leopardi no. 26, Italian tax code SGR TQT 53E02 C770X, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree daté du 12 avril 1995, publié dans «Official Gazette», 4<sup>ème</sup> série spéciale, no. 31bis du 21 avril 1995, statutory auditor («sindaco effettivo»);

d) Monsieur Massimo Foschi, né à Milan, le 24 septembre 1969, demeurant à Arese (MI), via dello Sport 2/A, Italian tax code FSC MSM 69P24 F205D, chartered accountant ex Decree of the General Director for the civil businesses and independent occupations daté du 15 octobre 1999, publié dans «Official Gazette», 4<sup>ème</sup> série spéciale, no. 87 du 2 novembre 1999, alternate auditor («sindaco supplente»);

e) Monsieur Gilfredo Gaetani, né à Civitanova Marche, le 22 septembre 1957, demeurant à Civitanova Marche, via 30 giugno no. 39, Italian tax code GTN GFR 57P22 C770R, chartered accountant ex Italian Ministerial Decree daté du 12 avril 1995, publié dans «Official Gazette», 4<sup>ème</sup> série spéciale, no. 31bis du 21 avril 1995, alternate auditor («sindaco supplente»).

Les membres du bureau des commissaires aux comptes sont nommés jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels du 31 décembre 2004.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de confirmer que tous les actifs et passifs de la société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la Société Italienne, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de donner mandat à Monsieur Heico Reinoud, conseil économique, demeurant à Luxembourg, afin d'effectuer toutes formalités découlant des présentes au Grand-Duché de Luxembourg, notamment les formalités de radiation au registre de commerce.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale donne mandat à Monsieur Emilio Macellari, conseil économique, demeurant à Contrada San Savino n° 39, Civitanova Marche, Italie, né le 11 mars 1958, avec pouvoir d'agir individuellement, afin d'effectuer tous actes et toutes formalités en Italie, en relation avec le transfert du siège social de Luxembourg à en Italie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais et français, la version anglaise prévalant en cas de différences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, P. Van Denzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 12CS, fol. 89, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 juillet 2002.

*G. Lecuit.*

(50664/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2002.